

## SEANCE DU 21 JANVIER 2013

L'an deux mil treize le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12/01/2013, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme GUERIN Magali.

Absent : Mr AVOLIO.

Monsieur David MASSÉ est élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

### 2013/01 – AVIS SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE SOGRACO

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier de demande de modification des conditions de remise en état du site de la carrière des Varennes exploitée par la Société SOGRACO à Marcilly-sur-Vienne.

Monsieur le Maire précise que les modifications sollicitées sont les suivantes :

- Création d'une plateforme de traitement et de transit de matériaux.
- Maintien de l'installation de traitement des matériaux (avec déplacement de la trémie d'alimentation).
- Maintien des bassins de décantation.

Ces modifications présentent les intérêts suivants :

- Maintien d'emplois directs et indirects locaux.
- Maintien d'un outil performant et adapté pour le traitement des matériaux.
- Maintien d'un service de proximité pour les particuliers et les entreprises.
- Répond à une demande locale en matériaux.
- Participe à l'économie locale.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande de modification des conditions de remise en état de la carrière des Varennes exploitée par la Société SOGRACO à Marcilly-sur-Vienne.

### 2013/02 – VOTE DES SUBVENTIONS ANNEE 2013

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions à inscrire au budget de l'année 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

<b>Compte 6574</b>	Société de Chasse Marcilly	100,00€
	Association Parents d'Elèves du RPI	100,00€
	Coopérative scolaire Marcilly	100,00€
	Amicale Anciens Combattants Marcilly	100,00€
	Club de l'Automne Rose Marcilly	100,00€
	Comité des Fêtes Marcilly	100,00€
	Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100,00€
	Club de Gymnastique Marcilly	100,00€
	Grain de Sel Marcilly (Bibliothèque)	500,00€
	Le Gardon de Marcilly	100,00€
	Prévention Routière Tours	30,00€
	Comice Agricole Arrondisst Chinon (0,10€/Hab.)	60,00€
	Ass. Planète Loisirs Nouâtre	3000,00€
	ADEPEC Mission Locale Chinon (0,50€/Hab.)	290,00€
	Touraine Chinonais Initiative	50,00€
	Collège P. Baudry Nouâtre (15€X16élèves)	240,00€
	Maison Familiale Rurale du Lochois (1 élève)	60,00€
	<b>COMPTE 6574</b>	<b>5 130,00 Euros</b>

## 2013/03 – ACQUISITION DE TERRAIN

### Elargissement du Chemin rural n° 9 dit « Chemin de la Fontaine »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 mai 1989 approuvant le projet d'alignement de la voie communale n° 3 et d'élargissement du chemin rural n° 9,

Vu le procès-verbal d'enquête publique du 29 juin 1989 proposant les conclusions du Commissaire-Enquêteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 1989 approuvant la conclusion du Commissaire-enquêteur sur une entente préalable entre la municipalité et les riverains concernés par les modalités d'acquisitions des superficies nécessaires,

Monsieur le Maire expose que :

L'article L 161-9 du Code Rural prévoit, pour l'élargissement du chemin rural, une indemnisation du ou des propriétaires riverains après accord à l'amiable

Les Consorts CHARBONNEAU, propriétaires de la parcelle cadastrée Section AB n° 30 acceptent la cession d'une emprise de son terrain afin de permettre l'élargissement du chemin rural n° 9.

Le bornage sera réalisé par entente directe entre la commune et les propriétaires riverains selon le plan établi par les services de la DDE.

Les frais relatifs au bornage et documents parcellaires seront à la charge de la commune.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

L'indemnisation sera calculée sur la base du prix du terrain à bâtir actuellement en vigueur dans la commune, soit trente euros le mètre carré.

Une clôture sera construite en limite séparative de la propriété et aux frais des propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition du dit terrain au prix proposé de 30,00 Euros le m<sup>2</sup>

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire réaliser la division et le bornage de la propriété par la Société AGEA M. Thibaut Giraud, Géomètre Expert à Châtellerault,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition et tout document nécessaire à cette affaire, en tant de représentant de la Commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2013.

Les travaux seront rendus exécutoires à compter de la présente délibération.

## 2013/04 – ACQUISITION DE TERRAIN

### Lieudit « La Queue du Fossé »

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'énergie électrique, l'entreprise INEO pour le compte du SIEIL recherche un terrain pour la pose d'un transformateur.

L'acquisition doit être réalisée par la commune.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une emprise sur la parcelle cadastrée section AB n° 174 au lieudit « La Queue du Fossé » et appartenant aux Consorts BOUX.

La surface d'emprise serait de 4 X 4 soit 16 m<sup>2</sup> pour un montant de prix d'achat fixé à 500,00 Euros.

Le bornage sera par entente directe entre le propriétaire et la commune. Les frais de bornage seront à la charge du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et les frais notariés seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition d'achat fixée à 500,00 Euros et charge le Maire à faire réaliser la division et le bornage par la Société AGEA M. Thibaut Giraud, Géomètre Expert à Châtellerault,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition et tout document nécessaire à cette affaire, en tant que représentant de la Commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2013.

## **2013/05 – PROJET INSTALLATION D'UN DISPOSITIF INCENDIE pour les hameaux**

Dans le cadre de la sécurité incendie, la commune de Marcilly-sur-Vienne a l'obligation d'assurer la protection des biens publics et des particuliers.

Actuellement plusieurs hameaux sont dépourvus de système de défense contre l'incendie.

Monsieur le Maire propose la réalisation d'une étude de faisabilité par la Société SAFEGE pour l'installation d'un dispositif incendie.

Parmi les hypothèses possibles, l'acquisition d'un terrain à proximité de la station est à privilégier.

Une recherche d'héritiers (Famille Grange) pourrait être confiée à une étude Généalogique avec projet d'achat de la propriété laissée à l'abandon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire à demander une étude de faisabilité technique à la Société SAFEGE à Tours et à lancer une recherche d'héritiers auprès d'une étude généalogique.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2013

## **2013/06 – MISSION ATESAT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie depuis 2010 de la mission d'Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire (ATESAT) des services de la Direction Départementale des Territoires pour conseiller et assister la commune dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat et dans la gestion de la voirie.

Cette mission, définie par une convention annuelle reconductible deux années est arrivée à son terme au 31 décembre 2012.

La Commune étant toujours éligible à cette prestation, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer si il le souhaite à bénéficier de cette prestation en demandant la mise en place d'une nouvelle convention pour la période 2013-2015.

La contribution financière est forfaitaire et annuelle (161,33 Euros Année 2013).

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ de renouveler la convention d'Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et d'Aménagement du Territoire avec la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la Commune pour la signature de ladite convention ci-annexée à la présente délibération et toute pièce se rapportant à cette affaire.

## **2013/07 – RAPPORT ANNUEL 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP Maillé-Draché-Marcilly-Nouâtre**

Monsieur le Maire présente aux membres présents le rapport annuel 2011 du service de distribution publique d'eau potable transmis par le Président du SIAEP de Maillé-Draché-Nouâtre-Marcilly.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011 conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Montier, délégué du SIAEP, précise les indicateurs techniques et financiers du service.

Le Conseil Municipal n'apporte aucune observation particulière sur le prix et la qualité du service.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Association Planète Loisirs Nouâtre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier concernant l'association Planète Loisirs de Nouâtre.

L'Association est dans une situation financière très difficile. Le Conseil d'administration a décidé de demander aux communes dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs de signer une convention de participation au financement dont le montant est fixé à 16 Euros par journée pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal va procéder à l'étude du dossier.

Commune de Villeperdue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Villeperdue sollicite son retrait de la Communauté de Communes de Sainte-Maure et de son adhésion à la Communauté de communes du Val de l'Indre.

Réforme des rythmes scolaires

Réunion à prévoir en vue de l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2013 ou report en 2014.

Le collège de Nouâtre est maintenu avec aménagement (Projet de fusion avec le collège de Sainte-Maure).

Le Conseil Municipal est convié à une réunion de travail pour élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) le mercredi 13 février 2013 à 20 heures.

Réunion d'information le vendredi 1<sup>er</sup> février 2013 en vue de la rencontre des Marcilly prévue les 8 et 9 juin 2013 à Marcilly-sur-Tille, Côte d'Or.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,